

📌 Compte-rendu de la séance D'installation du conseil municipal du 14 mars 2008

Le conseil municipal de la Commune de Noisiel, convoqué le 10 mars 2008 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du conseil, mairie principale, sous la présidence de Monsieur Alain TINOT, doyen d'âge conformément à l'article L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales

PRÉSENTS

M. VACHEZ, MME AUBRY, M. DIOGO, MME CERQUEIRA, M. SANCHEZ, MME LANDRY-PREVOST, M. MEYER, MME NATALE, M. KALFON, MME BOURGASSER, M. TIENG, MME BEAUMEL, M. BEAULIEU, MME ROTOMBE, M. GUILIANI, MME COLLETTE, M. ROSES, MME DAGUILLANES, M. KAREB, MME NEDJARI, M. LHEZ, MME DODOTE, M. POSTOLLE, MME MONIER, M. TINOT, MME ZANARDO-CAMARA, M. VISEUR, MME PELLICOLI, M. CLASSE, M. ABIODUN, MME GODIN, M. PARODI, MME DJILALI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Annick DODOTE.

📌 1) ÉLECTION DU MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-1 à L2122-17, Monsieur le président, Alain TINOT, doyen d'âge, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidature, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 33
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 33
- majorité absolue : 17

Ont obtenu :

Mme GODIN Françoise : 3 voix ; trois voix
M. VACHEZ Daniel : 26 voix ; vingt six voix
M. VISEUR Serge: 4 voix ; quatre voix

M. VACHEZ Daniel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

2) FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

VU l'article L.2122.2 du Code général des collectivités territoriales précisant que le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints au maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,

VU l'article L.2121.2 du Code général des collectivités territoriales fixant à 33 le nombre des Conseillers Municipaux des communes de 10 000 à 19 999 habitants,

CONSIDÉRANT que la population légale de Noisiel est de 15.742 habitants au dernier recensement complémentaire de 2007 attesté au Journal officiel du 26 décembre 2007

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

FIXE le nombre des adjoints au maire à neuf (9) ;

3) ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-2

VU la liste présentée

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 33
- bulletins blancs ou nuls : 7
- suffrages exprimés : 26
- majorité absolue : 14

A obtenu : Liste Anasthasio DIOGO : 26 voix ; vingt six voix

La liste Anasthasio DIOGO ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamées en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau les personnes suivantes :

- Monsieur Anasthasio DIOGO, 1^{er} adjoint au maire,

- Madame Françoise AUBRY, 2^e adjoint au maire,
- Monsieur Gérard SANCHEZ, 3^e adjoint au maire,
- Madame Sophie CERQUEIRA, 4^e adjoint au maire,
- Monsieur Dominique MEYER, 5^e adjoint au maire,
- Madame Catherine LANDRY-PRÉVOST, 6^e adjoint au maire,
- Monsieur François KALFON, 7^e adjoint au maire,
- Madame Michèle BOURGASSER, 8^e adjoint au maire,
- Monsieur Sithal TIENG, 9^e adjoint au maire.